

Pour une anthropologie critique du développement durable à partir d'une étude de sa mise en œuvre dans le cadre de l'exploitation forestière au Gabon

Etienne Bourel
Doctorant contractuel
CREA - Université Lumière Lyon 2
(Lyon – France)
Etienne.Bourel@univ-lyon2.fr

Ma communication vise à proposer une analyse critique de la mise en place du développement durable dans le secteur de l'exploitation forestière au Gabon. Elle est relative à des recherches entamées en 2009 dans le cadre d'un master, prolongées actuellement dans le cadre d'une thèse et qui m'ont déjà permis de réaliser quatorze mois d'enquête de terrain.

Au Gabon, le secteur forestier connaît actuellement des transformations majeures à la faveur de la prise en compte du développement durable, à travers le concept de « Gestion Durable des Forêts ». Le but, pour les entreprises, étant de mettre en place une « gestion forestière » à travers les trois aspects du développement durable dans la foresterie que sont la production forestière, les aspects sociaux (qui comprennent les relations des entreprises avec les travailleurs, leurs familles et avec les populations locales) et les aspects liés à la faune dans les concessions. Il y a pourtant un écart majeur entre les perspectives officielles, affichées et les réalisations concrètes opérées à travers ce changement de mode de fonctionnement, et c'est ce que je vous propose d'examiner.

I. L'émergence de la problématique environnementale sur la scène internationale, dans le Bassin du Congo et au Gabon

L'exploitation industrielle de la forêt gabonaise a commencé à la fin du XIX^e siècle. Longtemps, la forêt n'a été considérée par les forestiers qu'au regard de sa valeur économique potentielle, comme une « mine à ciel ouvert » (Kialo, 2007). Sur la scène internationale, c'est en 1972, au cours de la conférence de Stockholm que les considérations environnementales ont commencé à émerger. Cependant, c'est une décennie plus tard, en 1983, que la préservation des forêts tropicales est devenue un enjeu aussi important que le commerce du bois, avec la création de l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (O.I.B.T.), organisme officiant sous les auspices des Nations Unies et rassemblant pays producteurs et pays consommateurs. Ces considérations ont été, par la suite, précisées durant les Sommets de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 et de Johannesburg en 2002.

En Afrique, au niveau du Bassin du Congo, des réunions intergouvernementales ont été mises en place durant les années 1990. Il en est résulté la tenue de Conférences Ministérielles organisée dans le cadre de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC). Ces conférences ont progressivement abouti à ce que soit voté dans chacun des pays de la sous-région de nouveaux textes de loi intégrant les considérations liées au développement durable. Le Cameroun fut ainsi pionnier en ce domaine en entérinant un nouveau code forestier dès 1994. Au Gabon, ce renouvellement législatif ne s'est pas produit avant le dernier jour de l'année 2001. Il est important de noter que ces réformes ne sont pas la résultante unique de considérations environnementales puisqu'elles sont aussi le fruit de pressions de la Banque Mondiale et du Fond Monétaire International pour encourager une plus grande

industrialisation locale de la filière bois (consistant à transformer les grumes en produits tels que des madriers, des planches etc.) (Kialo, 2007).

Sans rentrer dans des détails trop précis, les objectifs du nouveau Code forestier gabonais peuvent être résumés en quatre points :

- Appliquer une stratégie d'aménagement et de gestion durable des forêts.
- Prévoir une fiscalité incitant la bonne pratique de la gestion durable.
- Aider au développement d'une industrie de transformation locale des grumes.
- Impliquer les populations locales.

II. Les acteurs de la gouvernance forestière à Libreville

Pour les entrepreneurs, devenir un « gestionnaire forestier » représente de profonds changements dans la profession qu'ils exercent. Il ne s'agit plus pour eux seulement d'exploiter, de vendre et/ou de transporter les grumes. Théoriquement, les aspects sociaux et environnementaux sont censés devenir des activités à part entière des gestionnaires forestiers. Chaque décision est supposée être prise en concertation avec les différents partenaires, envisagées et réfléchies en fonction des impacts sociaux et environnementaux potentiels qu'ils peuvent générer. La formation de personnels qualifiés constitue désormais la clé du succès de la gestion forestière. De la même manière, si chaque entreprise doit chercher à internaliser progressivement ces compétences, un ensemble d'acteurs vient désormais les seconder, elles comme l'Etat, dans la mise en place de ce processus.

Ainsi, ce que l'on peut appeler une « gouvernance forestière » est apparue durant ces dernières années autour des questions de la gestion forestière. Portée par un ensemble d'acteurs, elle renvoie à tous les mécanismes de régulation prévalant dans un système économique et social pour avancer vers un but commun, en l'occurrence le développement durable. Ces acteurs peuvent être classés en différentes catégories :

- Le ministère des Eaux et Forêts et ses organismes liés.
- Les entreprises privées.
- Les syndicats (patronaux notamment).
- Les ONG.
- Les organisations gouvernementales internationales.
- Les bureaux d'études.
- Les centres de recherche.

Les membres de ces organisations se trouvent très majoritairement à Libreville, la capitale du pays, et constituent un milieu d'interconnaissance. Il ne s'agira pas de rentrer ici dans l'analyse des relations entre ces différents acteurs mais simplement de mentionner que, malgré les multiples rencontres, ateliers, déclarations d'intentions et l'établissement de programmes, un décalage est manifeste avec la mise en place de réalisations concrètes au sein des concessions forestières.

III. Les entreprises ayant déjà mis en place la gestion durable des forêts

Dans ce contexte, l'impulsion d'engager des changements vers le développement durable au sein des compagnies forestières émane souvent des compagnies elles-mêmes. Si les changements se sont récemment accélérés, trois entreprises majeures (françaises pour deux d'entre elles et franco-suisse pour la troisième) ont anticipé ces changements dans le secteur forestier depuis les années 1990 et sont, désormais, écocertifiées par le label le plus connu internationalement : le label F.S.C. (Forest Stewardship Council). Ce label est censé apporter

des garanties aux consommateurs sur la bonne qualité de la production forestière, sur les aspects sociaux et sur la gestion de la faune dans les concessions de ces entreprises.

Toutefois, il est admis que si ces entreprises, toutes présentes depuis plusieurs dizaines d'années dans le pays, ont accepté de s'engager dans ces changements, ce n'était pas dans une visée philanthropique mais bien dans une perspective intéressée de recherche de profits à travers la possibilité de pénétration ou de maintien des parts de marché sur le marché européen, le seul à être réellement demandeur de labels verts. En effet, les labels écocertificateurs, par les garanties qu'ils apportent, « visent à gommer l'image d'un capitalisme destructeur » (Tozzi, 2011 : 43) et ont un effet prescriptif de comportements d'achats.

IV. Les effets de ce nouveau contexte sur les entrepreneurs nationaux

Par ailleurs, si ces entreprises ont été capables d'anticiper les changements de contexte dans le secteur forestier, les conséquences de ces changements sont différentes sur les entrepreneurs nationaux.

En effet, depuis 2008, une ordonnance ministérielle est venue compléter la législation et a considérablement complexifié les règles d'obtention d'un permis forestier par une procédure d'adjudication. Celle-ci n'a, pour le moment, eu lieu qu'une seule fois, en mai 2009 et elle est désormais un passage obligatoire pour qui veut s'engager dans des activités légales dans le pays. Cette situation était précisément celle dans laquelle se trouvait un entrepreneur gabonais lorsque je le rencontrai la même année. Il me permit de réaliser des travaux de terrain sur son chantier forestier en 2009 et 2010, durant mes recherches de master. Les complexifications récentes de la procédure d'obtention de permis forestier l'empêchaient de s'engager dans une activité légale car il n'arrivait pas à obtenir de concessions de la part du ministère. Si, au premier degré, cet échec renseigne sur le maintien des logiques clientélares et corruptives par delà les complexifications législatives, de manière plus large, il renvoie au fait que l'entrée dans une logique de durabilité pour une entreprise forestière nécessite des moyens humains, financiers et techniques tellement conséquents qu'aucun entrepreneur gabonais n'est actuellement en mesure de les fournir sans aides ou soutiens externes. Il en découle une marginalisation des entrepreneurs nationaux au profit des entreprises internationales.

Ainsi, le secteur forestier évolue actuellement vers une situation d'oligopole puisque, au niveau national, le nombre de détenteurs de permis forestiers diminue et qu'un nombre relativement restreint de grandes entreprises européennes et asiatiques possèdent des surfaces de plus en plus grandes. Se joue ici le renforcement de pratiques impérialistes qui vient doubler la forme d'« impérialisme vert » qui a consisté, pour les pays du Nord, à jouer un rôle moteur dans la mise en place des critères de durabilité qui se sont ensuite imposés aux pays du Sud.

V. La perception de ce contexte par différents employés du secteur forestier

Pour reprendre le cas de l'entreprise informelle dans laquelle je me suis rendue, l'entrepreneur ayant continué ses activités informelles, les ouvriers forestiers qu'il embauchait continuaient à travailler sans contrat de travail ni protection sociale, avec des payes versées de manière aléatoire et dans des conditions de logement, d'alimentation et de soins des plus précaires. Parmi les facteurs rendant cette situation possible, il convient de mentionner la confiance découlant d'une forme de parenté fictive : les travailleurs se considéraient « en famille » ou « entre frères » car ils étaient tous Africains et, plus particulièrement, tous Gabonais. Pourtant, la trahison régulière de cette confiance par l'entrepreneur ainsi que leurs

conditions de travail et de vie amenaient plusieurs de ces travailleurs à désirer rejoindre des entreprises internationales, et en premier lieu celles qui sont écocertifiées. Dans la mesure où ils percevaient celles-ci, de manière homogène, comme françaises, il s'en suivait une (ré)-ethnisation de la perception des rapports sociaux aboutissant au fait que les nouvelles normes et les nouveaux savoirs techniques étaient acceptés car perçus comme étrangers, « blancs » et ainsi vus positivement (Bazin, 1998, Dougnon, 2007).

Ceci me fut confirmé ultérieurement, il y a deux mois, par un travailleur au cours d'un entretien réalisé peu après son départ volontaire d'une entreprise asiatique à cause de la mauvaise qualité de la rémunération et du cadre de vie qu'elle proposait à ses employés :

« Mais attends, vous croyez que réellement, malgré je ne sais pas quelle politique nos hommes d'Etat font, mais nous on est français. Logiquement, ce qui manque seulement à nous donner c'est la nationalité [...] On n'est pas des Français ? Est-ce que, logiquement, aujourd'hui, on est prêt à se détacher avec les Français ? Je ne crois pas. Tout ce qu'on fait aujourd'hui, on est, on copie les Français. Tout. » (Extrait d'un entretien réalisé le 26/07/11).

Lors d'un entretien réalisé avec un des coordinateurs (de nationalité centrafricaine) de la mise en place de la certification forestière dans une entreprise majeure parmi celles présentes au Gabon, c'est dans les termes suivants que celui-ci s'exprima à propos de l'attrait des entreprises certifiées sur les travailleurs :

« C'est clair, c'est clair. Au fur et à mesure qu'on avance vers la certification, on pose des actes, parfois de notre bonne volonté, parfois exigés par la loi, parfois exigés par le référentiel. Et c'est la somme de ces actes qui donnent le label, qui donnent le certificat. Au finish c'est : amélioration des conditions de vie des travailleurs, des belles maisons, des salaires décents. Tout ça, des salles de cours, des loisirs. Et puis voilà, le tapage médiatique à la télé, les gens voient et disent : "Ouh, mais voilà, il faut que je parte travailler à [entreprise de l'aménagiste], il faut que je parte travailler à la C.E.B., il faut que je parte travailler à Rougier !" C'est un aboutissement qui motive certains travailleurs respectueux du travail dans telle entreprise. » (Extrait d'un entretien réalisé le 07/08/11).

A ceci, il conviendrait de répondre que parmi les différents aspects que comporte la Gestion Durable d'une concession forestière, figure certes un volet social, mais que celui-ci est généralement le parent pauvre des aménagements réalisés. Les efforts consentis ne permettent souvent qu'une mise en conformité avec les textes législatifs en vigueur. L'évaluation des aménagements forestiers réalisés et l'obtention d'éco-certificats passent en effet par des expertises qui, bien que se basant sur des fantasmes de véracité et d'objectivité, sont réalisées par des individus qui ne peuvent que faire preuve de subjectivité. Dans un contexte sociétal poussant à la certification, une marge de manœuvre est toujours accordée aux entreprises. De plus, le respect de l'environnementalisme, désormais de mise, se traduit par une codification poussée des faits et gestes attendus des travailleurs correspondant à une forme de gouvernementalité particulièrement aboutie (Luke, 2006). Enfin, il est possible de mettre en contradiction les garanties apportées par les labels grâce à des analyses scientifiques émanant de données empiriques, d'où il ressort que la situation pour les populations locales se dégrade au contact des chantiers aménagés durablement et que les travailleurs sont, finalement, surtout tirés vers le haut par les salaires (Mengue Medou et Waaub, 2005).

Il est en ce sens, possible de parler d'une « aliénation symbolique » qui prend place dans l'imagination des travailleurs et qui vient redoubler celle qu'ils vivent en tant que prolétaires, c'est-à-dire personnes à qui un processus est imposé. En devenant désormais des lieux rêvés, des « pays de cocagne » pour les travailleurs, les entreprises écocertifiées exercent sur eux un

contrôle en les assujettissant à un ordre sur lequel ils ne peuvent pas effectivement agir, ceci s'opérant par le biais d'artefacts technologiques de plus en plus élaborés (Marion, 2011).

Conclusion

En conclusion, et au risque de paraître quelque peu dichotomique, les enjeux de la mise en place du développement durable dans le secteur forestier gabonais peuvent être lus à deux niveaux, le premier matériel et le second symbolique :

- Si les entreprises internationales cherchent à réaliser des bénéfices, c'est surtout un travail d'image et de perception qu'elles opèrent auprès des consommateurs européens.
- En termes de rapport Nord/Sud, le développement durable correspond à une réorientation des conditions moralement acceptables de la production impulsée largement dans les pays du Nord et devant s'appliquer dans les pays du Sud d'une façon telle que ce ne sont que les entreprises internationales émanant de grandes nations européennes ou asiatiques qui sont en mesure de répondre aux nouveaux critères et ainsi élargir l'ampleur de leurs activités.
- Enfin, pour les travailleurs, le pouvoir exercé sur leurs corps se trouve démultiplié par une codification extrêmement aboutie des faits et gestes qu'ils sont censés effectuer au travail. Quand à l'attrait que les entreprises écocertifiées exercent sur eux, il est donc possible d'en parler en termes d'« aliénation symbolique ».

En conclusion, le développement durable apparaît comme correspondant à une nouvelle phase d'affirmation du capitalisme, ceci opérant par le biais d'un raffinement de la rationalité technicienne.

Références bibliographiques

- BAZIN, L. (1998), *Entreprise, politique, parenté : une perspective anthropologique sur la Côte-d'Ivoire dans le monde actuel*, Paris, Montréal, L'Harmattan.
- DOUGNON, I. (2007), *Travail de Blanc, travail de Noir. La migration des paysans dogon vers l'Office du Niger et au Ghana (1910-1980)*, Paris, Karthala-Sephis.
- KIALO, P. (2007), *Anthropologie de la forêt. Populations pové et exploitants forestiers au Gabon*, Paris, L'Harmattan.
- LUKE, T. (2006), « On Environmentality : Geo-Power and Eco-Knowledge in the Discourses of Contemporary Environmentalism » in Haenn, N. et Wilk, R. (eds.), *The Environment in Anthropology: A Reader in Ecology, Culture, and Sustainable Living*, New York, New York University Press, pp. 257-269.
- MARION, L. (2011), « Critique du progressisme technocratique » in Abraham, Y.-M., Marion, L. et Philippe, H. (dir.), *Décroissance versus développement durable. Débats pour la suite du monde*, Montréal, Ecosociété, pp. 34-43.
- MENGUE MEDOU, C. et WAAUB, J.-P. (2005), « Evaluation des impacts socio-économiques : cas d'unité forestière d'aménagement de la compagnie forestière Leroy-Gabon », *Vertigo*, 6-2, <http://vertigo.revues.org/index4392.html>, consulté le 4 août 2009.
- TOZZI, P. (2011), *Pour une gestion durable des forêts. Des intentions aux actes*, Paris, Rue d'Ulm.